

AFFAIRE N°47/12. - Acquisition de la parcelle de terrain cadastrée AO 24 appartenant à Madame ESPITALIER-NOEL, située rue Maréchal Leclerc.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 14 août 1974, autorisation m'avait été donnée d'engager la procédure d'expropriation d'un immeuble bâti situé rue Maréchal Leclerc, appartenant à Madame ESPITALIER-NOEL.

Ce terrain, je vous le rappelle est destiné à la réalisation d'une école maternelle et d'un centre socio-culturel sur parking souterrain.

La propriétaire m'ayant donné récemment son accord pour une transaction à l'amiable, sur la base de 223 410 FF toutes indemnités confondues, il y a lieu d'interrompre la procédure d'expropriation engagée à son encontre.

Il convient de noter que l'indemnisation du locataire, Monsieur WONG WAH CHEUNG fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à faire l'acquisition du terrain de Madame ESPITALIER-NOEL pour la somme de 223 410 FF.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt contracté auprès de la CAECL pour l'achat de terrains.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. BOYER Bruno - Est-ce que la C.D.O.I. a donné son accord ?

LE MAIRE - La CDOI est d'accord pour une augmentation de 10%.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

x

Un
Saint-Denis, le 6 mai 1975
Pour le Préfet
le Secrétaire Général
Signé: J.P. ROUST
Par copie certifiée con-
forme
le Directeur des Finances et
des Collectivités Locales
P. GIANNI